

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 JUIN 2024

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 4 juin 2024, à 10 heures.

1 actionnaire était représenté, aucun n'a voté par correspondance. Il possédait 1.577.693 actions sur les 1.600.000 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 98,60 % du capital. Les 1.577.693 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
2ème résolution : Affectation du résultat	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
3ème résolution : Approbation des conventions visée à l'article L225-38 du Code de Commerce	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
4ème résolution : Approbation de la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, ce en application de l'article L22-10-34 I du Code de commerce	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
5ème résolution : Approbation des éléments de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, à Madame Florence SOUCEMARIANADIN, Directrice Générale, ce en application de l'article L.22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
6ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2024, conformément à l'article L22-10-8 II du code de commerce	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%

7ème résolution : Approbation de la politique de rémunération de la Directrice Générale, au titre de l'exercice 2024, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de Commerce	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
8ème résolution: Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024, conformément à l'article L.22-10-8 II du code de commerce	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
9ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
10ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGOA	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
11 ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
12ème résolution: Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
13ème résolution: Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%

14ème résolution: Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
15ème résolution: Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, dans la limite de 10% du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
16ème résolution: Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital réservé aux adhérents d'un PEE établis dans le cadre des dispositions des articles L225-129-6 du code de commerce et L3332-18 et suivants du code du travail	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
17ème résolution: Plafond global des augmentations de capital	AGE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%
18ème résolution : Pouvoirs pour les formalités	AGOAE	1 577 693	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 577 693	98,60%